

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- domaine privé, doit procéder à la démolition d'un bâtiment situé 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7°.

Les travaux sont réalisés en vue de l'élargissement de la voirie avenue Jules Carteret et boulevard Chambaud de la Bruyère.

Le montant total de cette opération est estimé à 1 450 000 F TTC.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments -service bâtiment-.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation en un lot unique sur appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure proposée le 9 mai 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits dossier de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 1 450 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Décide que :

a) - le marché de travaux sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le marché de travaux qui en découlera ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents,

b) - la conversion en euros des éléments financiers du marché initialement établis en francs par la mise en œuvre d'une clause contractuelle de conversion ou par la signature, entre les parties au contrat, d'un constat de conversion applicable au plus tard le 1er janvier 2002.

4° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 210 - fonction 824 - opération 0264.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,